# S’adresser à vos équipes en interne

### 1.1. Version longue

**Utilisations possibles :** mail d’information, newsletter interne…

—

**Informations générales sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques arrivent à grands pas, pour s’y préparer au mieux, l’important, c'est d’anticiper !

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques du **26 juillet au 11 août** et **du 28 août au 8 septembre 2024.**

À cette occasion, Paris et l'Île-de-France seront en pleine effervescence et accueilleront plus de 10 millions de visiteurs. Les transports en commun et les routes seront donc plus fréquentés que d’habitude. Certaines routes seront touchées par des restrictions de circulation, notamment des voies dédiées aux véhicules accrédités et des périmètres de sécurité autour des sites de compétition.

Nous savons d’ores et déjà que notre activité sera particulièrement impactée par les restrictions de circulations sur les axes [insérer les restrictions de circulation et les dates qui toucheront votre organisation]. Nous vous encourageons à consulter le site [www.anticiperlesjeux.gouv.fr](http://www.anticiperlesjeux.gouv.fr) pour identifier dès maintenant si vos trajets habituels seront impactés pendant l'été 2024.

Bien que l’offre de transport en commun soit augmentée durant les Jeux, il est vivement recommandé :

* **réduire vos déplacements et ceux de vos partenaires dans la mesure du possible**,
	+ en privilégiant des échanges via téléphone ou visioconférence avec vos interlocuteurs
	+ en rencontrant vos clients / fournisseurs / prestataires, en dehors de la période des Jeux.
	+ en planifiant les livraisons de produits non-périssables avant le début des Jeux.
* **privilégier des moyens de transports alternatifs comme la marche ou le vélo,**
* **planifier vos déplacements afin d’emprunter les itinéraires les moins fréquentés,**
* **effectuer vos déplacements et ceux des autres aux horaires les moins chargés**
* **consulter régulièrement la carte prévisionnelle des impacts sur les routes et dans les transports en commun disponible sur le site** [**www.anticiperlesjeux.gouv.fr**](http://www.anticiperlesjeux.gouv.fr)

**Mesures exceptionnelles :**

Pour assurer la continuité d’activité de l’entreprise pendant les Jeux, nous mettons en place plusieurs mesures exceptionnelles au sein de [nom votre organisation] :

* fermeture estivale du [insérer les dates] au [insérer les dates]
* [insérer le nb de jours] de télétravailpar semaine autorisés durant la période des Jeux
* déménagementdes services de[insérer les services concernés] dans les bâtiments situés à [insérer la nouvelle adresse des locaux]
* changements d’horaire d’ouverture de l’établissement

 [insérer les autres mesures prises par votre organisation]

Pour en savoir plus sur les modalités mises en œuvre au sein de l’organisation ou pour toutes autres questions concernant la période des Jeux, nous vous invitons à prendre contact avec [contact].

### 1.2. Version courte

**Utilisations possibles** : message pour espace intranet, mail d’information, brève, flyer d’entreprise…

—

**Informations générales sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024**

La France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre 2024.

Pour assurer la continuité d’activité de l’entreprise pendant les Jeux, nous mettons en place plusieurs mesures exceptionnelles au sein de [nom votre organisation] :

* fermeture estivale du [insérer les dates] au [insérer les dates]
* [insérer le nb de jours] de télétravailpar semaine autorisés durant la période des Jeux
* déménagementdes services de[insérer les services concernés] dans les bâtiments situés à [insérer la nouvelle adresse des locaux]
* changements d’horaire d’ouverture de l’établissement

 [insérer les autres mesures prises par votre organisation]

Pour en savoir plus sur les modalités mise en œuvre au sein de l’organisation, ou pour toutes autres questions concernant la période des Jeux, nous vous invitons à prendre contact avec [contact] et à consulter le site [www.anticiperlesjeux.gouv.fr](http://www.anticiperlesjeux.gouv.fr).